

OR/ab

Procès verbal du Conseil d'établissement du jeudi 12 novembre 2015

Approuvé lors de la séance du 1^{er} février 2016 du conseil d'établissement.

Etaient présents

O. Rauch, K. Zane, G. Barfety, C. Guérard, B. Gaudry, A. Glas, F. Zurbach, I. Marlinge, P. Rivière, C. Adol, J. Roullin, O. Poggi, C. Hugon, F. Oppenheim, JM Pedezert, A. Faye, S. Rescourio, N. El Fakir, V. Royer, H. Manchet, C. Rouvière, MC Brassart, M. Issaurat, G. Chainieux, F. Gombault, M. Raynaud, J. Fiez-Vandal, M. Bernheim, R. Moumneh, M. Bouee, I. Chomet, J. Korban, S. Amalvy, R. Miambanzila

Etaient excusés

F. Croquette, N. Aroussi, J. Hole, M. Bahi, V. Stearns, S. Carta Le Vert, C. Premat, O. Bertin, K. Daudicourt, V. Cartoux, S. Routier, R. Digoin Danzin, MC Sparrow, S. Rambosson, M. Marot

Secrétaire de Séance : Présidente ACE, Mme Gombault

A la demande de M. Rauch, la séance débute par une minute de silence en mémoire de Valérie Degorce, enseignante du Primaire de South Kensington décédée au début des vacances d'octobre.

M. Rauch procède à la lecture des questions diverses provenant des deux associations de parents d'élèves.

1-Approbation du procès verbal du conseil d'établissement du 7 octobre 2015

M. Adol demande que la déclaration du SNES concernant l'absence de régularisation par l'AEFE de l'avantage familial depuis le 1^{er} septembre 2014 soit jointe au procès verbal.

Adoption de l'ordre du jour.

2-Installation du Conseil

- désignation des membres du Conseil du second degré
- désignation des membres du Conseil de discipline
- désignation des membres de la commission Hygiène et Sécurité
- désignation des représentants adultes au Conseil de Vie Lycéenne
- Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement

Séances ne dépassent pas 2h30, votes à mains levées, toutes remarques relatives aux PV doivent être adressées à l'avance à la direction

- Date du prochain conseil d'établissement le 9 février 2016, le premier Conseil du second degré aura lieu le 20 janvier 2016
- Retour sur les élections

M. Rauch : Les élections de parents d'élèves se sont relativement bien déroulées malgré une interruption des connexions informatiques de la plateforme de vote pendant quelques heures. 28,89 % de votants avec une légère progression par rapport à l'année dernière. La particularité cette année est la présence d'une deuxième association de parents d'élèves qui a présenté des listes dans trois écoles primaires ainsi qu'au conseil d'établissement. Il n'y a pas eu de contestation des résultats mais on a relevé quelques points à améliorer.

La participation des parents n'est pas très satisfaisante peut être parce que le conseil d'établissement est un lieu d'information et a un rôle consultatif et pas décisionnel. Les aspects budgétaires dépendent d'une décision de l'AEFE.

La participation aux élections pour les représentants du personnel et des enseignants a subi une baisse significative.

En revanche, meilleure participation à l'élection des élèves au Conseil de la Vie Lycéenne.

3-Questions éducatives et pédagogiques

Question ACE : gestion du retard des lycéens afin qu'ils soient pris en charge et que leur sécurité soit garantie et afin éviter qu'ils attendent sur la voie publique ?

➤ Aménagement du règlement intérieur du Lycée applicable aux élèves du second degré :

Tous les collégiens qui ne se présenteront pas aux heures d'ouverture des portails seront accueillis en salle d'études. En ce qui concerne les lycéens, ceux qui se présenteront en retard à la première heure de cours de la matinée après 8h30 seront eux aussi conduits en étude. L'élève en retard est considéré comme absent du cours (notée sur Pronote mais présent en étude).

Les représentants des élèves demandent pourquoi ils ne pourraient pas être également accueillis en étude pour l'heure de 9h30 ?

Réponse de Monsieur Rauch : il n'y a pas assez de personnel pour organiser la prise en charge et la surveillance, les élèves lycéens étant capables de s'organiser en amont.

Par contre, si des perturbations dans les transports sont avérées, les élèves seront accueillis.

Les élèves qui sont trop fréquemment en retard seront sanctionnés, il y a beaucoup moins de retard depuis que ces règles sont appliquées.

L'APL demande de qui a fait changer d'avis la direction, qui jusque là refusait d'accueillir les lycéens en retard, malgré les nombreuses demandes des parents, toutes associations confondues. Le proviseur répond que désormais, on a pu mettre à disposition une salle d'étude pour les lycéens à proximité de leur Vie scolaire. Le règlement intérieur sera modifié en conséquence (accueil des lycéens en retard la première heure de cours à 8h30).

-Aménagement du R.I adopté à l'unanimité.

M. Adol demande si l'on pourrait faire apparaître en détails la position de chaque catégorie lors des votes au conseil d'établissement. M. Rauch répond que ce n'est pas possible puisque le principe est le vote à bulletin secret, donc en aucun cas on ne pourra inscrire au PV du conseil d'établissement les détails de votes par catégories. En revanche, les explications de vote, si elles existent, seront consignées.

Cécile Rouvière pose la question de l'utilisation des téléphones portables par les élèves au sein du lycée.

M. Rauch fait référence au règlement intérieur du Lycée (p6), où il est implicitement rappelé que l'utilisation des téléphones est interdite dans les bâtiments (pour éviter tout usage frauduleux soit à l'égard des personnes soit à l'égard du travail –fraude en contrôle). Ils doivent être éteints, ils peuvent être confisqués si le règlement n'est pas respecté par les élèves.

M. Rauch, confirme qu'une heure de vie de classe sera organisée sur ce sujet (respect du R.I, droit à l'image, risque de sanctions très sévères en cas d'utilisation pendant les examens).

➤ Voyages scolaires 2015-16

Mme Issaurat : les voyages restent chers dans le budget de certaines familles surtout si deux voyages sont organisés consécutivement sur deux années scolaires, notamment dans les classes primaires.

Mme Marlinge répond que ce ne sont pas forcément les mêmes élèves qui partent en CM2, les tarifs de voyages dépendent de la saison à laquelle ils sont organisés. Les enseignants parlent aux parents des voyages s'ils ont connaissance des budgets lors des réunions parents/professeurs. En général le budget est inférieur à £500 sauf pour le voyage en Russie.

➤ Préparation de la rentrée scolaire 2016-17 : structure des classes

M. Rauch, nous rappelle que suite à l'ouverture du Lycée International de Londres (Winston Churchill), le lycée Charles de Gaulle a connu à cette rentrée sa première décade des effectifs dans le second degré.

Pour 2016 : Un CE1 en moins pour SK mais compensé par l'arrivée d'un CM2 bilingue à Marie d'Orliac.

Une 5eme et une 4eme en moins, une 2^{nde}, une 1ère ES et une 1ère S en moins.

Le lycée gagne des espaces supplémentaires cela permettra de réaliser des travaux de structure sur les bâtiments.

La baisse du nombre de classes se poursuivra lors des rentrées 2017 et 2018.

Le Lycée Charles de Gaulle a été longtemps la variable d'ajustement de l'accueil des élèves à Londres, on en revient à ce qui était raisonnable.

M. Adol est inquiet sur le maintien du nombre de poste d'enseignants : 5 divisions en moins dans le secondaires c'est peut être la suppression de 12 à 13 postes.

M. Rauch répond que la direction devra rendre des postes de façon la plus indolore possible. Il n'y a pas de carte scolaire. La nature juridique des établissements d'enseignement français à Londres est différente. Le nouveau lycée Winston Churchill est un établissement partenaire dans lequel il n'y a pas de professeurs résidents. Le Lycée Churchill va continuer sa croissance.

M. Hugon : qu'en est-il des enseignants en contrat local ?

M. Rauch : nous attendons que l'année avance pour y voir plus clair. Il va tout d'abord y avoir les effets de la réforme du collège, avec une augmentation des heures d'enseignement/classe dans beaucoup de disciplines, mais aussi un certain nombre de personnels qui peuvent être amenés à quitter l'établissement de leur propre volonté. Les éventuelles procédures de licenciement seront utilisées en dernier recours.

➤ Préparation de la réforme du collège et travail sur le projet d'établissement : calendrier

M. Rauch : la réforme du collège sera applicable aux classes de 6èmes jusqu'à la 3èmes dès la rentrée 2016.

La direction propose alors un calendrier de travail.

Mme Faye demande à ce que certains enseignants du primaire soient conviés au conseil du second degré du 20 janvier 2016. M. Rauch est d'accord et propose de convier également des directrices de classes primaires.

Le Lycée se doit d'accompagner tous les élèves sur le socle commun de compétences et les travaux interdisciplinaires.

L'APL : les parents ne pourront-ils pas prendre part aux concertations avant le Conseil du second degré du 20 janvier 2016 ?

M. Rauch : dans un premier temps, c'est aux professeurs d'analyser les possibilités de mise en œuvre.

Compte tenu de la réforme, il y aura un bilan du projet d'établissement depuis 2013 qui servira de base de travail sur ce point pour mettre en place la réforme.

Mme Barfety : l'évaluation du projet d'établissement est un point d'étape à la réforme, et permettra de mettre à jour le projet d'établissement. Mme Barfety fait partie d'une cellule de travail pilotée par la direction pédagogique de l'AEFE. Cette cellule donne des préconisations. Son calendrier de travail est toutefois plus tardif que le nôtre.

APL : Quel sera le coût de cette réforme ? Comment les parents seront associés au projet ?

Proviseur : Le coût sera donné au moment de la présentation des maquettes lors du conseil du second degré.

Mme Marlinge : de nouveaux programmes vont être en vigueur également au 1^{er} degré ; il faudra une cohérence entre le collège et le 1^{er} degré, en effet le cycle III englobe les CM1/CM2 et la 6^{ème}.

Mme Royer (APL) : le lycée pourra-t-il envoyer une documentation aux parents avant Noël ?

M. Rauch : la communication aux parents des élèves du second degré et des élèves de CM2 sera entre le 21 janvier et le 5 février. Le conseil d'établissement du 9 février entérinera les propositions du conseil du second degré.

4-Questions administratives

➤ Calendrier de la campagne d'inscription pour la rentrée 2016 :

M. Rauch détaille les différentes phases :

Ré-inscription entre le 11 et le 17 janvier 2016, toutes les places vacantes ne seront pas connues au 17 janvier.

Inscriptions des élèves provenant des écoles partenaires : du 25 au 31 janvier 2016.

1ères commissions d'affectation : le 21 janvier pour les transferts et le 4 février pour les écoles partenaires.

➤ Critères pour l'affectation des élèves venant

-Soit des écoles françaises de Londres

-Soit de l'extérieur

-date de naissance pivot tirée au sort par 2 parents élus au CE : 7 avril

APL : Est-il possible pour une famille ayant un enfant scolarisé au lycée Charles de Gaulle en CM2 de faire une demande d'inscription en 6^e au lycée Winston Churchill tout en réinscrivant l'enfant à Charles de Gaulle ?

M. Rauch : les parents doivent faire un choix définitif, pas d'inscription possible dans 2 lycées. La présence des chefs d'établissement des établissements d'accueil doit garantir une application claire du dispositif.

Beaucoup de familles ont été satisfaites cette année. Face à la difficulté de procéder au regroupement des familles dans le primaire, l'ouverture de la MS à SK a facilité la résolution de certains problèmes.

APL demande combien de familles sont encore dans ce cas aujourd'hui et s'il n'est pas possible pour ces familles qui sont dans le réseau de regrouper les fratries, notamment lorsqu'il s'agit d'enfants en primaire. Le nombre de familles concernées ne doit pas être si élevé et cela ne déstabiliserait pas le réseau. M. Rauch explique que la cohérence du réseau impose certaines règles d'affectation ; par contre une entrée en seconde d'un élève du CFBL si le reste de la fratrie secondaire est au Lycée est possible.

5-Travaux

➤ Point sur la cour Barrié

M. Gaudry explique que les travaux sont presque terminés. Une sécurisation supplémentaire a été demandée par Mme Marlinge qui a vu un danger à l'utilisation du muret d'escalade : une barrière doit être ajoutée autour du muret de bois afin d'éviter aux enfants de tomber. Cela entraîne un surcoût.

Aux beaux jours, une peinture des sols sera refaite. Création d'une canalisation entre l'aire de jeux et le préau car l'eau de pluie stagne dans le préau- cela entraîne aussi un surcoût.

Mme Marlinge nous fait remarquer que le volume sonore a fortement diminué grâce aux revêtements de sol et au fait d'avoir créé du relief dans la cour. Les élèves crient moins, suivent un planning d'utilisation des espaces, le comportement en classe s'est amélioré.

L'APL demande des précisions sur un jeu qui n'est pas encore ouvert aux enfants pour des raisons de sécurité.

Mme Marlinge répond que les conditions de sécurité ne lui semblant pas réunies, elle a demandé au prestataire d'ajouter des barrières protectrices qui doivent être fabriquées à façon. Le surcoût est évalué à £6000.

L'APL rappelle que les jeux ont été en grande partie financés grâce à la campagne de *fundraising APL Friends of the Lycee* à hauteur de £50000.

Gros projets de travaux :

AEFE poursuit l'instruction de travaux sur 2 appartements situés à côté du CIO (création d'un espace enseignants et d'un CIO provisoire)

Importants travaux de structures en 2016/17 ; sur les salles 401 à 403, Hall du 35.. en parallèle les façades du bâtiment donnant sur Cromwell road vont être refaites en 2017, fenêtres du bâtiment Molière, planifié plus tard Accès handicap de la British section. Les travaux de sécurisation du site devraient être intégrés dans cette programmation.

6-Questions diverses

Questions APL

- Inquiétude sur la ponction de l'AEFE de 3,5 millions d'euros sur le fond de roulement du Lycée et sur le fait qu'il y ait une limitation à 2 millions d'euros par an sur le montant des investissements. Comment cela va-t-il être facturé ? Comment ce montant a-t-il été calculé ? Peut-on nous garantir la sanctuarisation du budget travaux prévu ?

M. Rauch répond que pour pallier le fait que les dotations de l'état ont fortement diminué, l'AEFE a été contrainte de faire appel aux réserves des établissements qui en disposaient dans un souci de solidarité. Au total 20 EGD du réseau participent à cet effort. C'est une solidarité entre établissements du réseau.

L'APL demande si ces ponctions vont être amenées à se répéter. La direction n'a pas de réponse.

-Mme Royer demande que les parents soient associés plus tôt à la discussion du calendrier de vacances scolaires.

M. Rauch explique qu'il y a des contraintes à suivre, qu'il serait très compliqué d'organiser des réunions avec des parents qui ont tous des intérêts divergents.

A l'établissement du calendrier de vacances il faut tenir compte de :

-Rythme scolaire français

-Obligations de calendrier local anglais :

Certaines écoles dépendent du calendrier des Boroughs, certaines écoles primaires françaises sont hébergées par écoles anglaises

-familles ont des enfants scolarisés dans les 2 systèmes

Il faut faire des compromis car certains Borroughs n'ont pas le même calendrier.

-APL : Quel est précisément le périmètre d'action des vigiles sur le rond-point ?

Deux vigiles ont été recrutés pour apporter une sécurisation visuelle et humaine, ils sont présents au 35 Cromwell road et au rond point, ils interviennent aussi en cas d'incivilités, (usage du tabac) mais ne peuvent pas prendre en charge les élèves. Leur présence est dissuasive, ils peuvent prendre des photos.

Leur contrat est renouvelable par trimestre et pour l'instant leur action est positive donc leur présence n'est pas remise en question.

-Mme Royer se dit déçue par le fait que le lycée n'ait pas recruté d'assistante sociale comme cela avait été envisagé. L'APL regrette fortement que le lycée revienne sur la position. Il avait été dit à la fin de l'année scolaire dernière qu'il y aurait ce recrutement.

M. Rauch explique qu'il y aurait une confusion des missions. Au consulat, il y a déjà une assistante sociale à l'écoute des familles. Le Lycée a un principe de spécificité.

Notre établissement est doté d'un médecin, d'infirmières, d'une orthophoniste, ce qui est une organisation plus complète que dans n'importe quel lycée de France. Le lycée n'est pas habilité à effectuer des prises en charge thérapeutiques des personnes. Il se rapprochera du Consulat pour trouver une procédure qui permette aux familles qui en exprimeraient le besoin d'obtenir un rendez-vous indépendamment de la question des bourses.

Mme Rivière souligne qu'il y a des conseillères d'éducation qui sont à l'écoute des élèves et elles ont reçu une formation de psychologue. L'assistance sociale des familles n'est pas la mission première de l'école.

Questions ACE

-Le lycée pourrait-il envisager d'intégrer la mise en place pour les élèves du « service communautaire » ?

Mme Gombault explique en quelques mots ce qu'est le service communautaire.

Service déjà mis en place dans beaucoup de lycées français de l'étranger.

Objet : c'est un travail non rémunéré accompli dans la collectivité au profit de celle ci, dans notre cas les élèves sont appelés à donner quelques heures obligatoires pour leur établissement scolaire soit en interne soit en externe.

Organisation : un contingent d'heures doit être déterminé par classe et selon les niveaux, du collège à la terminale.

Il y a beaucoup de raisons pour faire du volontariat (encourager la responsabilité civique au profit de la communauté des gens qui y vivent, renforcer les liens, améliorer le cadre de vie, soutien aux familles défavorisées, favoriser la découvertes d'associations locales, acquérir des compétences, recevoir de l'aide en retour, les experts reconnaissent les bénéfices du volontariat sur la santé, réduction du stress, se sentir utile, permet d'économiser les ressources, le ministère pense en faire une option au baccalauréat dans les années à venir..). Ce service peut consister en des actions dans le lycée et hors du lycée.

M. Rauch explique que c'est une idée positive qui pourrait être incluse dans le projet d'établissement, sachant que des lycéens volontaires sont d'ores et déjà partie prenante aux événements de « Justice au cœur », ou à l'organisation du Téléthon...

Les représentants des élèves mettent en doute le fait que ce service soit obligatoire car ils sont déjà très pris par leurs propres emplois du temps.

Mme Gombault explique que le nombre d'heures doit être défini sur l'année et qu'ils pourront s'organiser en fonction de ce qui aura été décidé en consensus avec toutes les personnes décisionnaires du lycée.

-Suite à l'instruction de la Metropolitan Police, quelles sont les dispositions prévues par le lycée pour assurer la sécurité de nos enfants ?

M. Rauch : le nombre de caméras a été augmenté, les portes des classes ont été équipées de verrous pour permettre le confinement, certaines écoles doivent encore en être équipées. L'alarme de mise en confinement a été créée mais un exercice doit être effectué.

Tous les enseignants et professeurs sont avertis du protocole.

Un contrôle d'accès sera testé sur une des portes du personnel.

La MP a préconisé un plan de sécurité qui va se déployer.

-Peut-on prévoir dans le temps une stabilisation des frais de scolarité pour les années à venir au vu du budget prévisionnel ?

M. Rauch répond que l'augmentation pour 2016 sera de 3,5 % mais qu'en aucun cas on ne pourrait penser à un arrêt complet d'augmentation, cela restera raisonnable (après des années à 8 % et 6 % d'augmentation).

Les représentants des élèves demandent s'il pourrait y avoir des devoirs de 4h00 supplémentaires.

M. Guérard explique que les enseignants maîtrisent l'évaluation de leurs élèves et décident des modalités et de la fréquence des évaluations.

Séance levée à 17h45.

Le Provisur,

Le Secrétaire de Séance,

Olivier RAUCH

Florence GOMBAULT